

## PLANNING ACACED 2025

Catégories	Période	
Chiens Chats Chiens et Chats Chats et Autres Chiens et Autres Chiens, Chats, Autres Autres animaux de compagnie	En présentiel	Du 08 au 10 Avril 2025
		Du 24 au 26 Juin 2025
	A distance	Du 16 juin au 04 juillet 2025
<u>Tarif :</u> <b>1 catégorie – 308 €</b> <b>2 catégories – 396 €</b> <b>3 catégories – 484 €</b> <b>Actualisation – 154 €</b>	<p style="text-align: center;"><b><u>ACTUALISATION</u></b></p> <p style="text-align: center;">Date à définir en fonction de la demande (1 journée de formation)</p> <p><b>L'arrêté du 4 février 2016 relatif à l'action de formation et à l'actualisation des connaissances nécessaires aux personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques précise :</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Qu'une personne titulaire, soit :</b></p> <p>a) D'une certification professionnelle enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles et répertoriée à l'annexe II du présent arrêté ;</p> <p>b) D'une attestation de connaissances délivrée par la D (R) AAF ;</p> <p>c) D'un certificat de capacité " CCAD " délivré en application des dispositions en vigueur avant le 1er janvier 2016 ;</p> <p>d) D'un titre ou certificat figurant à l'annexe III du présent arrêté, sous réserve de son obtention avant le 1er janvier 2015,</p> <p style="text-align: center;"><b>est tenue d'actualiser ses connaissances au plus tard dix ans après la date d'évaluation ou à défaut, de délivrance de l'un des documents cités aux points a, b, c et d du présent article.</b></p>	